

**Commune de Bulle**  
**Séance du conseil municipal du mercredi 27 août 2014**  
**Sur convocation du 23 août 2014**

9 membres présents, Isabelle JEANNIN et Cédric Chambelland excusés.

Secrétaire : Christophe ANDRE

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 Juillet 2014**

➤ **Demande de fonds de concours à la CFD**

Après délibération le Conseil municipal demande le versement à la CFD sous forme de fonds de concours de la somme de **4 419,02 €** dans le cadre du pacte fiscal et financier.

➤ **Régularisation cession de terrain à M. et Mme Chambelland**

Rappel de la délibération prise le 21 septembre 2011 qui réglait le litige du 17 mai 1982 et concernait la parcelle ZE 76 de 8 ares prise sur la parcelle ZE 82. Rappel de la lettre du 18 octobre 2011 qui indiquait que les frais de géomètre seraient à la charge du propriétaire et les frais de notaire à la charge de la commune. Demande de précisions par le notaire pour les frais ainsi que la valeur de la parcelle pour la publicité foncière.

Il y a donc lieu de compléter la délibération avec un prix proposé de **0,27 €/m<sup>2</sup> soit 216 €**.

Après délibération le conseil municipal donne son accord.

➤ **Presbytère**

Nouvelle locataire, installée dans l'appartement N°2 depuis le 20 août 2014

Travaux réalisés :

Aération supplémentaire dans la salle de bain de l'appartement N°2 par Peclet.

Peintures refaites dans la salle de bain et 2 chambres de l'appartement N°2 par A. Drogrey.

Reste à faire :

Isolation sur plafond dernier étage par L. Pontarlier

Rideaux de velux à remplacer dans l'appartement N°4 par L. Pontarlier

Jointement plafond appartement N°4 par A.Drogrey

➤ **Illuminations de Noël**

Afin de renouveler les illuminations de Noël, le conseil municipal décide de l'achat de **300 mètres** de guirlande led de couleur blanche pour l'installation de 7 lieux de décoration dans le village pour la somme de **1 758 € TTC**, à la société BAZAUD ILLUMINATIONS de l'Hôpital du Grosbois.

➤ **ZAE**

Suite au certificat délivré par le cabinet Verdi, maître d'œuvre, la commune de Bulle a pris un arrêté de vente par anticipation des lots.

➤ **Permanence du samedi matin**

Le Maire ne sera plus présent en Mairie le samedi matin. (Travail à l'école à Pontarlier dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires). Information sera donnée aux habitants rapidement.

➤ **Conventions de mise à disposition des salles communales à uniformiser**

Suite à l'avis positif de la SMACL sur la validité des conventions en cours, il y a lieu d'uniformiser les différentes conventions :

Salle des jeunes avec l'Amicale des Jeunes

Chalet des associations avec le Comité des Fêtes et l'Amicale des chasseurs

Vestiaires du stade de foot avec Drugeon Sports et l'Amicale pétanque Bulle-Bannans

Salle des associations avec l'ADMR

Le conseil municipal décide de confier le dossier à la commission compétente pour uniformiser les conventions avec les responsables des associations.

La séance est levée à 20 h.

Le secrétaire